

BANK OF SCOTLAND PLC

ADDENDUM TO INFORMATION MEMORANDUM DATED SEPTEMBER 17, 2007 (the “Memorandum”)

RECOMMENDED ACQUISITION OF HBOS PLC

As noted in the Memorandum, Bank of Scotland plc (the “Issuer”) is part of a group of companies held by HBOS plc (“HBOS”). On September 18, 2008, Lloyds TSB Group plc (“Lloyds TSB”) and HBOS announced that they had reached agreement on the terms of a recommended acquisition by Lloyds TSB of HBOS. The terms of the acquisition value HBOS at £12.2 billion (based on Lloyds TSB’s closing price on September 17, 2008 of 279.75 pence). Existing Lloyds TSB shareholders will own approximately 56 per cent. of the issued share capital of Lloyds TSB as enlarged by the acquisition, and existing HBOS shareholders approximately 44 per cent.

The acquisition is conditional on, among other things, certain approvals by Lloyds TSB shareholders and HBOS shareholders, as well as merger control approval and regulatory clearances from, *inter alios*, the Financial Services Authority (UK). It is expected that, subject to the satisfaction (or where relevant waiver) of all relevant conditions, the acquisition will be completed at the end of 2008 or early 2009.

Notwithstanding the information contained in this addendum, the Memorandum remains correct only as of the date thereof. Given the material impact that an acquisition of HBOS may have on the business and operations of the Issuer, the Issuer believes it to be prudent to include this addendum with the Memorandum. However, this addendum does not update the information contained in the Memorandum generally.

This addendum is supplemental to, and should be read in conjunction with, the Memorandum. Further, the Memorandum is to be read in conjunction with the most recently published Annual Report and Accounts (the “Annual Accounts”) of the Issuer. Copies of the most recent Annual Accounts may be obtained on request from the dealers from time to time appointed by the Issuer in relation to the Notes (as defined in the Memorandum).

October 3, 2008

BANK OF SCOTLAND PLC

ADDENDA À LA NOTICE D'INFORMATION DATÉE DU 17 SEPTEMBRE 2007 (la « notice »)

ACQUISITION RECOMMANDÉE DE HBOS PLC

Comme il est indiqué dans la notice, Bank of Scotland plc (l'« émetteur ») fait partie d'un groupe de sociétés appartenant à HBOS plc (« HBOS »). Le 18 septembre 2008, Lloyds TSB Group plc (« Lloyds TSB ») et HBOS ont annoncé qu'elles étaient parvenues à une entente sur les conditions d'une acquisition recommandée de HBOS par Lloyds TSB. Selon les conditions de l'acquisition, la valeur de HBOS s'élève à 12,2 G£ (d'après le cours de clôture de Lloyds TSB le 17 septembre 2008, soit 279,75 pence). Les actionnaires actuels de Lloyds TSB détiendront environ 56 % du capital-actions émis de Lloyds TSB compte tenu de l'acquisition et les actionnaires actuels de HBOS en détiendront environ 44 %.

L'acquisition est conditionnelle, notamment, à l'obtention de certaines approbations auprès des actionnaires de Lloyds TSB et des actionnaires de HBOS ainsi qu'à l'approbation de la fusion et à des autorisations d'ordre réglementaire par des organismes tels que la Financial Services Authority (Royaume-Uni). Si toutes les conditions pertinentes sont respectées (ou, s'il y a lieu, ont fait l'objet d'une renonciation), l'acquisition devrait être réalisée à la fin de 2008 ou au début de 2009.

Malgré l'ajout de l'information contenue dans les présentes, la notice demeure exacte à la date qui y est indiquée seulement. Étant donné l'incidence importante qu'une acquisition de HBOS peut avoir sur les activités et l'exploitation de l'émetteur, l'émetteur estime prudent d'inclure le présent addenda avec la notice. Toutefois, l'addenda ne met pas à jour l'information contenue dans la notice en général.

Le présent addenda est un supplément à la notice et devrait être lu parallèlement à celle-ci. En outre, la notice doit être lue avec le dernier rapport annuel et les derniers comptes annuels (les « comptes annuels ») publiés de l'émetteur. Des copies des derniers comptes annuels peuvent être obtenues sur demande auprès des courtiers nommés de temps à autre par l'émetteur à l'égard des billets (définis dans la notice).

Le 3 octobre 2008